

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 21 mai deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

15 mai 2025

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITTNER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de signature,

28 mai 2025

Excusés - Ont donné procuration :

Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE à Madame Mireille BAUDRY, M. Sylvain HEMARD à M. André RIC, M. Simon SAINT-MARTIN à M. Jacques TERRIAL, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à Mme Céline CIVES, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à Mme Sylvie CHRISTIAENS.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-034	Contrat Unique Territorial de Solidarité et Santé (CUTSS) 2025-2027
------------	---

Monsieur le Maire expose :

La convention Territoriale Globale (CTG) signée entre la CAF et Caux Seine Agglo en février 2021, a permis de structurer et renforcer l'action publique en faveur des familles à l'échelle intercommunale. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2024.

Pour rappel, la CTG est un outil contractuel mis en place par la CAF visant à renforcer la coordination et la cohérence des actions en direction des familles, sur l'ensemble du territoire communal ou intercommunal. Elle remplace et élargit les anciens contrats enfance jeunesse.

La CTG est signée entre la CAF et Caux Seine agglo mais en tant que commune membre, nous nous engageons à travers une fiche annexe spécifique. Cette fiche formalise notre contribution au projet global porté par l'agglomération et détaille les actions que nous menons ou souhaitons développer sur la commune, dans le cadre des axes de la CTG. Cela permet de garantir la cohérence de l'action publique à l'échelle intercommunale tout en tenant compte des réalités locales et des besoins spécifiques de nos habitants.

Depuis plus de 3 ans, cette convention a permis de nombreuses avancées pour le territoire, parmi lesquelles :

- La réalisation d'un diagnostic de territoire partagé qui a permis d'identifier les forces, les besoins et les manques en matière de services aux familles, de définir les principales thématiques et d'élaborer les fiches actions structurantes de cette convention.
- La mise en œuvre d'actions concrètes telles que : la création et l'animation d'un réseau d'acteurs petite enfance, jeunesse et handicap à l'échelle du territoire de Caux Seine Agglo, la publication d'un guide des structures d'accueil petite enfance du territoire, la promotion des métiers de la petite enfance et de l'animation via la participation aux forums des métiers, l'organisation de deux cafés-débats, un sur l'emploi et la formation des personnes en situation de handicap, l'autre sur l'inclusion par l'habitat pour ces mêmes publics, la réalisation d'une étude par questionnaire auprès des jeunes de plus de 12 ans du territoire afin de mieux appréhender leurs besoins.

Afin de poursuivre cette dynamique et de mieux articuler les politiques de solidarité et de santé, un nouveau dispositif expérimental, le Contrat Unique Territorial de Solidarité et Santé (CUTSS) est proposé conjointement par la CAF, L'Agence Régionale de Santé de Normandie et Caux Seine Agglo. Le CUTSS vise à coordonner les politiques locales autour des champs de la solidarité (famille, jeunesse, inclusion) et de la santé, avec une gouvernance partagée et des fiches actions locales. Ce contrat est établi pour une durée de trois ans (2025-2027) adossée à celle du contrat local de santé (CLS) porté par Caux Seine Agglo et l'ARS.

Dans ce cadre, la commune de Rives-en-Seine est appelée à renouveler son engagement par la signature d'une fiche d'engagement locale, qui précisera les priorités et actions à mettre en œuvre à l'échelle communale, en cohérence avec le projet intercommunal.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Convention Territoriale Globale (CTG) signé en février 2021 entre Caux Seine Agglo et la Caisse d'Allocation familiale de Seine-Maritime, arrivée à échéance le 31 décembre 2024,

Vu la délibération de Caux Seine Agglo en date du 1er avril 2025, autorisant la signature du Contrat Unique Territorial de Solidarité et de Santé (CUTSS),

Considérant la volonté de la commune de Rives-en-Seine de poursuivre son engagement en faveur des familles sur son territoire,

Considérant que la commune de Rives-en-Seine a conservé ses compétences propres en matière de petite enfance et de jeunesse et qu'à ce titre elle entend rester pleinement actrice dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des actions portées dans le cadre du CUTSS,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

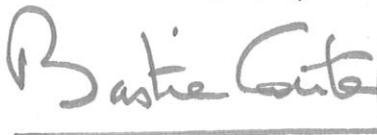
- De prendre acte de la démarche portée conjointement par la CAF, l'ARS et Caux Seine Agglo,
- D'approuver la mise en œuvre du CUTSS à l'échelle intercommunale pour la période 2025-2027, étant précisé que les communes ayant gardé la compétence enfance et jeunesse seront pleinement partenaires de ce dispositif,
- D'approuver les priorités partagées définies avec les partenaires institutionnels,

- D'approuver et de l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à signer la fiche d'engagement locale annexée au CUTSS, définissant les objectifs et les actions communales en lien avec les axes du contrat.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,



Didier BOQUET